Service des Permis d’urbanisme - La Batte, 10, 4e étage - 4000 LIEGE

**Objet : Projet d’agrandissement du parking, de modification des accès, d’abattage d’arbres de l’hôpital du CHU Notre-Dame des Bruyères à Chênée - Réf : U/93758D-PU/2/128**

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Hospitalier Universitaire de Liège (CHU) présente une nouvelle fois un projet qui vise à presque doubler la capacité des parkings personnel et visiteurs de son site des Bruyères.

« Une nouvelle fois » parce qu’en 2021, le CHU avait déposé une demande de permis pour l’agrandissement des bâtiments et en 2022 une autre demande pour l’extension des parkings. Suite aux très nombreuses critiques face à ces projets, le CHU avait retiré ses deux demandes

Depuis lors, fin 2022, le CHU a annoncé son rapprochement avec le CHR (hôpital de la Citadelle) et l’abandon définitif du projet d’agrandissement des bâtiments, ne disant rien sur le projet pour les parkings.

En ce mois de mars 2024, le CHU vient de déposer une demande de permis pour l’agrandissement des parkings, dans un projet très similaire à sa version de 2022. Force est de constater que ce projet a malheureusement été introduit sans tenir compte de la grande majorité des observations et des demandes formulées en 2021 et 2022.

**1. Un projet démesuré**

Le projet vise à accroître la capacité du parking visiteurs de 214 places existantes à 455 places et celle du parking du personnel de 219 places existantes à 318 places, soit 342 places supplémentaires. Cet accroissement est à peine inférieur à celui visé dans le projet de 2022.

Or, l’accroissement de 2022 était principalement motivé par le projet d’extension des bâtiments induisant une augmentation de la fréquentation du site hospitalier. L’accroissement demandé dans le présent projet est donc clairement démesuré.

**2. Impact sur la mobilité dans les quartiers avoisinants**

Un tel accroissement aura inévitablement un impact sur la mobilité dans les quartiers avoisinants. Rappelons que seules deux voies d'accès mènent au site : la N3 Liège-Herve et la rue de Gaillarmont (reliant la N3 au centre de Chênée et aux entrées d’autoroutes). Ces deux voies d’accès traversent des quartiers densément habités et sont déjà régulièrement engorgées aux heures de pointe.

L’extension du parking risque de créer un « appel d’air » et d’entraîner un surcroît de circulation qui accentuera les difficultés tant pour les automobilistes que pour les cyclistes, les piétons et les riverains de ces deux axes. Or, nous constatons que, dans ce « nouveau » projet :

* aucune maîtrise des **problèmes de circulation automobile** n'est proposée. Il est pourtant capital que le projet de développement du site soit conditionné à un réel plan de mobilité ;
* le fait que le parking au CHU devienne payant risque de provoquer le **report d’une partie du stationnement vers les quartiers avoisinants**, et ce malgré la proposition de création de places riverains aux alentours ;
* aucune amélioration n’a été intégrée au projet concernant les possibilités d’accès au site pour **les cyclistes et les piétons**;
* la nette amélioration de la desserte du CHU Bruyères annoncée par le TEC (terminus de la ligne 13 déplacé au CHU, création d’une ligne de Bus à Haut Niveau de Service sur la rue de Herve) n’est pas réellement prise en compte.

**3. Imperméabilisation conséquente et impact important sur la biodiversité**

Le projet engendre une augmentation importante des superficies imperméabilisées, avec comme conséquence la réalisation d’ouvrages impactant en terme paysager : fosses de drainage, bassins d’orage. Cette imperméabilisation aura également un impact non négligeable sur la biodiversité.

Bien que le projet actuel ne prévoit plus l’abattage de certains arbres, leur état sanitaire risque de se dégrader rapidement suite aux travaux, puis à la proximité des nouvelles routes asphaltées.

**4. Respect du patrimoine**

Le CHU des Bruyères était initialement un sanatorium, installé dans un site remarquable intégrant des bâtiments anciens (le château des Bruyères et ses diverses dépendances) reliés par des chemins arborés.

Tout comme dans le projet très critiqué de 2022 :

* le projet de parking est un pur projet « routier » qui n’intègre pas dans sa conception l'histoire du site (château, allées du parc, ...) ;
* l’ancienne fruitière de grande valeur historique est certes préservée dans le présent projet mais sera isolée au milieu du parking, telle un OVNI tombé du ciel.

**5. Intégration dans le paysage et dans le Parc du Ry-Ponet**

Le complexe du CHU Bruyères se situe en bordure du parc du Ry-Ponet, un vaste ensemble d’espaces verts et de terres agricoles qui s’étend sur plus de 400 hectares à cheval sur Liège, Beyne-Heusay, Chaudfontaine et Fléron et qui est reconnu pour la qualité de ses paysages.

Le développement du CHU Bruyères doit être l’occasion de préserver cette qualité des paysages et d’améliorer le lien entre le site du CHU et le parc, pour le plus grand bénéfice des patients, des visiteurs et des promeneurs. Or, nous constatons que :

* dans les textes, le projet évoque l’existence du parc du Ry-Ponet mais, dans les faits, il ne le prend du tout pas en compte et continue à lui tourner le dos.

**Remarques personnelles :**

**Pour toutes ces raisons, je pense que le projet de parkings n’est pas acceptable en l’état.**

Je souhaite être tenu au courant de l’évolution du dossier.

En l'attente de vous lire, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses

Nom : ............................................................. Prénom : …….............................................................

Adresse : ..............................................................................................................................................

Code postal : ………………. Commune : ............................................................................................

Date : ……………………… Signature :